



LE CRIEUR

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE CHESEAUX

8e année

25 mars 1983

No 161

Prochains numéros

Parution .

Textes jusqu'au :

No 162

15 avril

9 avril

No 163

29 avril

23 avril

Adresse : LE CRIEUR, case postale 68, Cheseaux.

TARIFS : 2 fr. la ligne ou son espace de 4 mm., 1.50 fr. pour les sociétés locales.

Petites annonces (réservées aux particuliers) : gratuites.

LA RONDE DES SOCIÉTÉS



La société de tir "AUX ARMES DE GUERRE" est l'héritière d'une longue tradition. Dans les archives communales, on découvre en effet l'existence d'une très ancienne AB-BAYE DE CHESEAUX et on y trouve aussi le règlement de la société rédigé en 1875, dont voici un article que la société actuelle a certainement abandonné : "Est puni d'une amende

de 5 fr. celui qui, dans une assemblée générale ou de tirage, contrevient à la police de ces assemblées, insulte ou maltraite un de ses membres".

La société "Aux armes de guerre" organise les **tirs militaires** obligatoires auxquels participent chaque année plus de 200 soldats, ainsi que des cours pour **jeunes tireurs**.

Ses membres les plus habiles constituent un **groupe sportif** qui s'entraîne au tir de précision et de compétition en vue des concours régionaux et cantonaux, où les plus fins guidons remportent chaque année de nombreuses distinctions.

En fin de saison, un **tir à prix** réunit au stand de Sullens les membres et leurs familles pour associer dans une fête commune l'exercice du tir, le goût de la bonne chair et la pratique de l'amitié. Une soirée de distribution des prix met fin à l'activité annuelle.

Le tableau de tous les tirs paraîtra dans le prochain Crieur. Le premier tir militaire est fixé au 30 avril.

AVIS MUNICIPAUX



DÉCHARGE

Dès maintenant la décharge est à nouveau ouverte le samedi de 9 h à 11 h à l'exception du 2 avril (week-end pascal).

Il est rappelé que le dépôt d'objets tels que les appareils ménagers (cuisinière, frigo, etc.) ou autres objets métalliques d'une certaine importance (ex. vélos), n'y est pas toléré.

Ces objets seront par contre pris en charge lors de ramassages des déchets encombrants.

RÈGLEMENT DE POLICE

La municipalité rend la population attentive au fait que les feux sont interdits à moins de 60 m. des bâtiments. Il est également interdit de faire brûler talus et taillis.

CIRCULATION

En date du 22 mars a eu lieu sur le territoire de la commune une enquête sur la provenance et la destination des véhicules qui a occupé une "brigade" de l'ordre de 60 personnes.

Cette opération a été effectuée dans le cadre des études en cours en vue de l'amélioration des conditions de circulation au centre du village et apportera les éléments nécessaires pour atteindre ce but recherché depuis de nombreuses années.

Petites annonces

Gymnasien donnerait **cours de mathématiques**, niveau collège ou primaire supérieures. Région Cheseaux - Romanel. *Tél. 91 19 76*

A vendre bicyclette en excellent état. Cilo 18 pour enfant de 7 à 12 ans. Pliable — Eclairage — Cadenas — Porte-bagages — Sacoche à outils. Prix intéressant. *Téléphone 91 14 37*

Je cherche à Cheseaux

un **appartement de 3½ ou 4 pièces** pour cette année, avec garage si possible. Récompense. *Tél. 81 29 61*

Monsieur et Madame Bidal vous informent que

la boulangerie sera fermée Vendredi-Saint, 1er avril

Les autres jours, vous y trouverez comme de coutume du pain savoureux et le choix habituel de pâtisseries et autres friandises, complété par les spécialités de Pâques.

De quoi satisfaire les appétits, les gourmandises et les goûts les plus exigeants!

AVIS MUNICIPAL



Madame, Monsieur,

Veillez prendre note ci-dessous d'un rappel des directives concernant la révision périodique des installations de stockage de mazout ou d'essence avec prière de bien vouloir les respecter.

Merci de votre attention.

TRAVAUX A EXÉCUTER LORS DE LA RÉVISION D'UNE CITERNE

(en application des exigences et prescriptions applicables à l'entreposage des liquides des 27.12.67, 19.6.72 et 28.9.81)

JAUGE

- à tube latéral (système des vases communicants) **est interdite.**
- Celle graduée en litres, logée dans un tube guide, **est obligatoire.**

AÉRATION

- doit déboucher à l'air libre à 2,50 m. au-dessus du sol (si possible visible du point de remplissage);

Conduite compensatrice de pression diamètre minimum selon Ordonnance fédérale du 10.9.73.

TROU D'HOMME

- A - diamètre minimum pour exécuter la révision : **450 mm.**
(trou d'homme carré horizontal : 450 x 450 mm. minimum)
- B - distance minimale entre couvercle et plafond : **500 mm.**
distance inférieure à 500 mm. pose d'un trou d'homme latéral (type "B").

REPLISSAGE

- intérieur, **interdit.**

LIMITEUR DE REPLISSAGE

- sonde électro-optique, **obligatoire.**

RACCORDS ISOLANTS

- **obligatoires** pour les citernes souterraines en acier.

BONDE FUSIBLE

- à **supprimer** sur toutes les citernes.

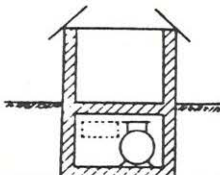
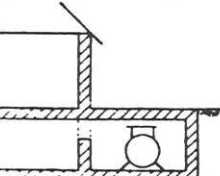
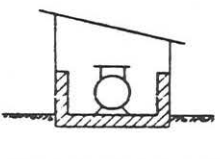
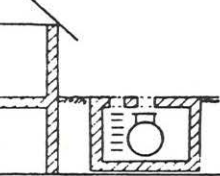

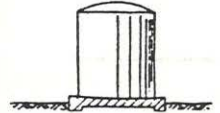
GRILLES DE SOL

- les chaufferies ne doivent pas être munies de bouches d'écoulement. Toutefois, pour faciliter la vidange de la chaudière, on peut prévoir soit un orifice dépassant le sol fini d'au moins 10 cm., obturé par un tampon étanche (manchon de purge), soit un syphon spécial à fermeture mécanique pour abri antiaérien, voire une fermeture métallique hermétique à verrou.
 - Le seuil de la chaufferie, en béton armé, aura une hauteur de 10 cm.
-

PERIODICITE DES REVISIONS DE CITERNES



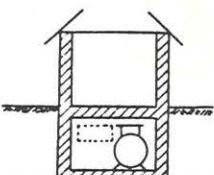
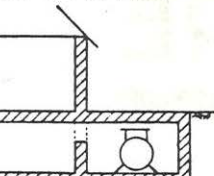
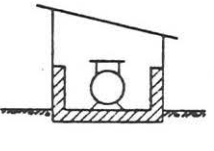
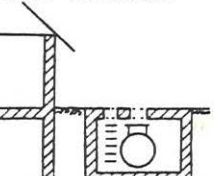

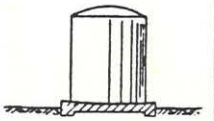
ARTICLE 46 DE L'O.P.E.L DU 28.9.81

INSTALLATIONS	TOUS LES 5 ANS
<p>EN CAVE</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B"</u></p> <p>SI LE FOND DU LOCAL EST EN TERRE BATTUE OU SANS OUVRAGE DE PROTECTION OU AVEC OUVRAGE DE PROTECTION EN MAUVAIS ÉTAT (FISSURE, TROU, ETC)</p>
<p>CAVE ANNEXE</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B"</u></p> <p>SI LE FOND DU LOCAL EST EN TERRE BATTUE OU SANS OUVRAGE DE PROTECTION OU AVEC OUVRAGE DE PROTECTION EN MAUVAIS ÉTAT (FISSURE, TROU, ETC)</p>
<p>EN SURFACE</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B"</u></p> <p>SANS OUVRAGE DE PROTECTION AVEC OUVRAGE DE PROTECTION EN MAUVAIS ÉTAT (FISSURE, TROU, ETC)</p>
<p>CAVE SPECIALE</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B"</u></p> <p>AVEC OUVRAGE DE PROTECTION EN MAUVAIS ÉTAT (FISSURE, TROU, ETC)</p>
<p>EN TERRE</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B"</u></p> <p>A SIMPLE PAROI ET SANS DÉTECTEUR DE FUITES</p>
<p>DEPOT PETROLIER</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B", "C"</u></p> <p>SANS DOUBLE FOND SANS OUVRAGE DE PROTECTION</p>

POUR LES INSTALLATIONS PRESENTANT DES ANOMALIES, L'OFFICE CANTONAL DE LA PROTECTION DES EAUX FIXE DES PERIODES DE REVISIONS PLUS RAPPROCHEES

PERIODICITE DES REVISIONS DE CITERNES

ARTICLE 46 DE L'O.P.E.L DU 28.9.81

INSTALLATIONS	TOUS LES 10 ANS
<p>EN CAVE</p> 	<p><u>SECTEUR "C"</u> SANS OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE <u>SECTEUR "S", "A", "B"</u> AVEC DÉTECTEUR DE FUITES OU AVEC OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE</p>
<p>CAVE ANNEXE</p> 	<p><u>SECTEUR "C"</u> SANS OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE <u>SECTEUR "S", "A", "B"</u> AVEC DÉTECTEUR DE FUITES OU AVEC OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE</p>
<p>EN SURFACE</p> 	<p><u>SECTEUR "C"</u> SANS OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE <u>SECTEUR "S", "A", "B"</u> AVEC DÉTECTEUR DE FUITES OU AVEC OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE</p>
<p>CAVE SPECIALE</p> 	<p><u>SECTEUR "C"</u> SIMPLE PAROI, AVEC OUVRAGE DE PROTECTION NON ÉTANCHE <u>SECTEUR "S", "A", "B"</u> AVEC OUVRAGE DE PROTECTION ÉTANCHE OU AVEC DÉTECTEUR DE FUITES</p>
<p>EN TERRE</p> 	<p><u>SECTEUR "C"</u> SIMPLE PAROI <u>SECTEUR "S", "A", "B"</u> A DOUBLE PAROI, AVEC DÉTECTEUR DE FUITES OU A SIMPLE PAROI, AVEC DÉTECTEUR DE FUITES</p>
<p>DEPOT PETROLIER</p> 	<p><u>SECTEUR "S", "A", "B", "C"</u> AVEC DOUBLE FOND AVEC OUVRAGE DE PROTECTION</p>

POUR LES INSTALLATIONS PRESENTANT DES ANOMALIES, L'OFFICE CANTONAL DE LA PROTECTION DES EAUX FIXE DES PERIODES DE REVISIONS PLUS RAPPROCHEES



BRIGITTE

COIFFURE

DAMES MESSIEURS

NOUVEAUTÉS :

Coupes printemps
"Flash 83"

Coloration naturelle
Mèches ton sur ton

En début de semaine :

Rabais spécial personnes AVS

Reçoit sur rendez-vous

Fermé le lundi

COIFFURE DAMES + MESSIEURS

RUE DES PÂQUIS 15

1033 CHESEAUX

MAÎTRISE FÉDÉRALE

TÉL. 91 35 41

ÉTAINS

Importation directe d'usine
Exposition - Vente au détail
Coupes, trophées
Médailles, drapeaux

Mme J. GYGAX

8, Perrovray

1033 Cheseaux Tél. 91 19 27



Institut de beauté



AMARELYS

Soins du visage et du corps

Mme F. PORCHET

Bellevue 4

1033 Cheseaux Tél. 91 23 82



MONDIA

**CIAO
GILERA
CHEZ VANEY
Tél. 91 33 43
Rte d'Yverdon 2**



Succès...

de vos opérations financières grâce à la BCV la grande
Banque Vaudoise au service de chacun.



Agence de Cheseaux :
Philippe Vauthey
Agent
Tél. 91 17 77

**BANQUE CANTONALE
VAUDOISE**

Monsieur
Jean-Claude DUTOIT
Grands-Champs 9

1033 CHESEAUX



BOULANGERIE DE CHESEAUX

Spécialités de la maison
Etienne Bidal
Tél. 91 14 60



BOUCHERIE - CHARCUTERIE

Michel Grandjean
Choix et qualité
Tél. 91 12 87



1033 Cheseaux **westineon**
Tél. 912323 Ch. des Grands-Champs 2

plexiglas
Polycarbonate

de diverses épaisseurs
vente à l'emporter

AUTO - ÉCOLE Denis Bertschi

Ch. Praz - Lau 7 - Vernand
1033 Cheseaux - Tél. 91 14 63

Théorie : Mèbre 18, le mardi
de 20 h à 22 h.

AUTO ECOLE

E. C. 2000
Serge Cuany
Plantaz 24 Tél. 91 18 63

E.C. 2000

Maison Guy Nettoyage

Ch. Bellevue 4 1033 Cheseaux
Nettoyage d'appartements après
déménagement et construction.
Nettoyage de vitres et vitrines.
Nettoyage de moquettes.
Prix avantageux.
Tél. (021) 91 11 40

POtrans

**TOUS PRODUITS PÉTROLIERS
+ ANTAR MOLYGRAPHITE**

Benzines - Diesel - Huiles de chauffage - Lubrifiants

Essence self-service

15, chemin de Sorécot, Cheseaux

Tél. (021) 91 35 75 - 76

LUBRIFIANTS



MARQUE DEPOSEE